



Année scolaire 2011/2012

Cours de musique, correspondant à l'enseignement musical de la division inférieure telle qu'elle est définie par la loi du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, destinés aux enfants et adultes des communes de Heiderscheid et Esch-sur-Sûre.

Les cours suivants sont offerts en collaboration avec la Fanfare "Concordia" Eschdorf et la Fanfare "Ste Cécile" Heiderscheid:

Formation musicale (solfège)	- Initiation à la musique – 1 ^{ère} année (1h / semaine) - Initiation à la musique – 2 ^e année (1h / semaine) - Année préparatoire (1,5h / semaine) - 1 ^{ère} année (2h / semaine) - 2 ^e année (2h / semaine) - 3 ^e année (2h / semaine)	- 1 ^{ère} année adulte (2h / semaine) (cours organisé si la demande le justifie)
<u>Conditions d'admission:</u>	- Initiation à la musique: cycle 1 (5 ans au 31.08) / cycle 2.1 de l'Ecole Fondamentale - Année préparatoire: à partir du cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale	
<u>Note :</u>	La fréquentation des cours de solfège jusqu'à la 3 ^e année (1 ^{ère} mention) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.	
Formation instrumentale	<u>bois:</u> flûte traversière, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton) <u>cuvres:</u> trompette/bugle/cornet, cor en fa, cor / alto mib, baryton, tuba, trombone, basse mib/sib <u>percussion, drumset</u> (après le diplôme du 1 ^{er} cycle en percussion) Cours de 20 à 30 minutes/semaine (avancés: 45 à 60 minutes/semaine)	
<u>Conditions d'admission:</u>	- au moins une année de solfège (année préparatoire ou 1 ^{ère} année) (à partir du cycle 3.1)	

LIEUX ET HORAIRES DES COURS

Les lieux et horaires des cours seront fixés en juillet 2011.

La rentrée scolaire a lieu jeudi, le 15 septembre 2011.

DROITS D'INSCRIPTION

	Tarif ordinaire	Supplément pour non-résidents (*)
Enfants		
Cours collectif	62,50 €	75 €
Cours individuel	125 €	200 €
Adultes		
Cours collectif	125 €	75 €
Cours individuel	200 €	300 €
Avantage pour familles nombreuses:	- 100% des tarifs pour l'élève dont les droits d'inscription sont les plus élevés - 50% des droits d'inscription de tout élève supplémentaire du même ménage	
(*) : remise de 50% du supplément pour élèves inscrits depuis l'année 2002/2003		

Ces prix sont dus lors de l'inscription et ne sont pas remboursables !

INSCRIPTIONS : Les formulaires d'inscription sont à adresser pour le 1^{er} juillet 2011 au plus tard à:
Schoulsyndikat Heischent an Esch/Sauer
2, am Fournicherwee / L-9151 Eschdorf
Tel: 83 90 21 / Fax: 83 94 60

LES INSCRIPTIONS NOUS PARVENANT APRES LE DELAI NE POURRONT ETRE ACCEPTEES QUE SUR LE VU DES PLACES ENCORE DISPONIBLES (LISTE D'ATTENTE). LES INSCRIPTIONS SONT AUSSI OBLIGATOIRES POUR LES ANCIENS ELEVES.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Cours de musique - année scolaire 2011/2012
Communes de Heiderscheid et Esch-sur-Sûre



Coordonnées de l'élève :

Nom et Prénom :

Nom et Prénom du tuteur (élève mineur) :

Rue et N° :

Code postal et localité :

Téléphone (privé, bureau) : GSM :

E-mail :

Sexe : F / M Nationalité (facultatif) :

Matricule nationale :

Ancien élève : Nouvel élève :

Inscription aux cours de musique suivants :

FORMATION MUSICALE (solfège)	<input type="radio"/>	Initiation à la musique 1 ^{ère} année : cycle 1 (5 ans au 31.08)
	<input type="radio"/>	Initiation à la musique 2 ^e année : cycle 2.1
	<input type="radio"/>	année préparatoire : cycle 2.2
	<input type="radio"/>	1 ^{ère} année
	<input type="radio"/>	2 ^e année
	<input type="radio"/>	3 ^e année
	<input type="radio"/>	1 ^{ère} année adulte
FORMATION INSTRUMENTALE	<input type="radio"/>	Instrument :

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre Ecole ou Conservatoire, veuillez nous indiquer les données suivantes et **joindre les attestations y respectives**.

Ecole de musique/Conservatoire :

Dernière année fréquentée au solfège :

Dernière année fréquentée à l'instrument :

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/concerts...)	Oui <input type="radio"/>
	Non <input type="radio"/>

Date et signature:

Chèques Service Accueil (CSA) :

Possibilité de bénéficier des prestations CSA, donc du remboursement éventuel des frais d'inscription à la fin de l'année scolaire (pour les élèves jusqu'à l'âge de 12 ans).

Une lettre d'information est disponible auprès de la commune ou sur le site internet www.ugda.lu/ecomus

Pour les prestations Chèques Service Accueil, merci de présenter la carte CSA auprès du responsable local qui procédera à l'enregistrement de la demande.